

*Franchises sportives*

le faire, l'appui général des Canadiens de la Saskatchewan, voire du Canada tout entier.

Malheureusement, la façon dont la Ligue nationale de hockey a accueilli cette demande, je le répète, n'est tout simplement pas satisfaisante. La ligue en question a rendu à son égard une décision arbitraire. Lors des audiences, elle a traité si cavalièrement les représentants de la Saskatchewan que les gens de la Saskatchewan et du Canada tout entier n'ont pu taire leur indignation, ainsi d'ailleurs que notre parti, de même que le Nouveau parti démocratique et le gouvernement par la voix du premier ministre (M. Trudeau).

Comme je le lui avais suggéré, le ministre de la Consommation et des Corporations avait alors accepté de faire enquête en vertu des dispositions de la loi. En examinant ces dispositions, j'ai constaté que le législateur canadien est aujourd'hui beaucoup moins sévère que son homologue américain dans sa législation antitrust. Au Canada, à l'heure actuelle, les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne s'appliquent pas aux ligues de sports professionnels. Autrement dit, alors que toute autre entreprise canadienne est touchée par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, les ligues de sports professionnels sont expressément exclues. En fait, elles sont parfaitement libres de traiter les unes avec les autres, de fixer arbitrairement les prix et de choisir les joueurs qu'elles estiment prometteurs. Le Parlement du Canada les a exemptées des dispositions de la loi, de sorte qu'elles ont énormément de pouvoirs et mènent leurs affaires comme bon leur semble.

Je m'empresse d'ajouter que je comprends le bien-fondé de cette exemption, car je sais que les normes des sports professionnels sont assez spéciales, surtout au Canada, et je pense que la majorité des Canadiens voient d'un bon œil ces exemptions des dispositions de la loi. Toutefois, cela ne veut pas dire que les propriétaires des équipes de sports professionnels peuvent traiter arbitrairement les demandes légitimes sans même les entendre. Par mon projet de loi, je veux tout simplement que les propriétaires de la Ligue nationale de hockey sachent que, même s'ils ont leurs coudées franches depuis longtemps, nous pouvons, à titre de législateurs, leur rappeler qu'ils ont des responsabilités, que le public leur fait confiance et qu'ils doivent tenir compte des demandes légitimes présentées par des Canadiens.

• (1650)

Dans le contexte de l'unité nationale, je demande que les députés étudient si la demande de la Saskatchewan de faire partie de la Ligue nationale de hockey est légitime. D'ailleurs, si ce n'était pas de la Saskatchewan, beaucoup de propriétaires de la LNH ne seraient pas aussi riches qu'ils le sont aujourd'hui. Que serait devenue la LNH sans des joueurs comme Gordie Howe? Ou les frères Bentley, les frères Metz ou Bob Bourne, de ma circonscription. Ou encore Bryan Trotter, pour ne nommer que quelques-uns des grands joueurs de hockey originaires de la Saskatchewan.

Je ne peux pas dire qu'il suffit de venir de la Saskatchewan ou d'une région quelconque pour avoir droit à une licence. Si je

tiens tellement à ce que ce projet de loi soit renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques, c'est parce qu'il y est stipulé que ceux qui présentent des demandes légitimes doivent être entendus par les ligues professionnelles. Il faut fournir de bonnes raisons pour refuser une licence. Je ne pense pas que ce soit trop demander. Je veux que les administrateurs de la LNH comparaissent devant le comité pour voir comment doit se dérouler une audience. Je suis prêt à écouter leur version en toute objectivité, contrairement à ce qu'ils ont fait pour les gens de la Saskatchewan. Ils ont pu se faire entendre pendant une heure ou une heure et demie, mais la LNH avait déjà pris sa décision. Ce n'était qu'un simulacre d'audience. Mais quand ils comparaitront devant un comité de la Chambre, je peux leur assurer, au nom de tous les députés, que l'audience se déroulera dans les règles et que nous étudierons tous les aspects de la question.

Je demande simplement aux députés d'avoir l'indulgence de renvoyer cette question au comité. Je sais qu'il y a du pour et du contre, mais cette initiative a reçu l'appui de tous les partis à la Chambre. Cette question préoccupe beaucoup de gens en Saskatchewan. Les citoyens de la province suivent ce débat, car ils veulent savoir si le premier ministre et son parti vont renvoyer cette question au comité. Si cette mesure est étouffée, les citoyens de la Saskatchewan en concluront aussitôt, je peux l'assurer, que le gouvernement s'est contenté de dire des paroles en l'air au moment où la demande de la Saskatchewan a été rejetée. J'insiste sur le fait qu'il est important de renvoyer de toute urgence cette mesure au comité, qui n'a pas d'autres questions à étudier pour le moment.

Je comprends que ma proposition soulèvera certaines questions. Parfait, nous pouvons modifier le projet, faire les rajustements qui s'imposent. S'il y a des inquiétudes quelconques de la part d'une ligue sportive professionnelle au Canada quant aux conséquences de mon projet, si nous nous demandons si nous pouvons faire en sorte que la ligue canadienne de football demeure canadienne, je puis donner aux députés l'assurance que les membres de mon parti et moi-même appuierons toute modification convenable qui pourrait être présentée.

Je ne parlerai pas très longuement, parce que je sais que la question va être discutée de façon équitable et raisonnable en audience, monsieur le Président. Cela a déjà reçu l'appui de tous les partis représentés à la Chambre. Je sais que les ministériels vont donner leur accord à ce que le comité en soit saisi, pour que nous puissions avoir une enquête complète sur les tenants et les aboutissants de ma suggestion et faire comprendre au sport professionnel que lorsqu'une requête valable est présentée, d'où qu'elle vienne au Canada, tout ce que nous demandons en qualité d'assemblée législative c'est qu'on l'entende de façon équitable. Moi qui viens de Saskatoon où l'opinion est très montée après ce qu'on nous a fait, je puis vous dire, monsieur le Président, que ce n'est pas demander trop. Je sollicite l'appui des députés pour permettre que le comité en soit saisi et que nous ayons toute possibilité d'étudier la question.